

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 OCTOBRE 2021

PRESENTS : BONNET A. CHARBONNEAU P. BOISSELIER P. CHARBONNEAU F. CHARRIER D. LEROUX MM. GABORIEAU JB. FAVREAU JL. LECOMTE N. BOUSSEAU V. DAUGER F. CARTAUD S. CHARBONNEAU V. RAUTUREAU E. ROUY A. PACAUD G. LAMY C.

ABSENTE REPRESENTEE : Madame GODARD Christelle par Madame BOUSSEAU Véronique.

ABSENTE EXCUSEE : Madame MALLET Pauline.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame BOISSELIER Pascale.

✱ **DELIBERATIONS DU CONSEIL – PASSAGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU 1-1-2022 ET MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

.... (présentation du diaporama en annexe n° 1)

1/ PASSAGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

La communauté de communes remplit depuis le 1^{er} janvier 2021 les conditions démographiques pour se transformer en communauté d'agglomération. En effet, le code général des collectivités locales (CGCT) prévoit qu'une communauté de communes doit, à la date de sa création, former un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une ou plusieurs communes-centre de plus de 15 000 habitants.

En l'espèce, et selon les chiffres arrêtés par l'INSEE au 1^{er} janvier 2021, la population totale de Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière s'élève à 50 017 habitants et la commune-centre, et Montaigu-Vendée compte 20 854 habitants.

Toutefois, préalablement à cette transformation, la communauté de communes doit se doter des compétences obligatoires définies au code général des collectivités territoriales en lieu et place des communes qui la composent, afin de pouvoir se transformer en communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2022.

Ainsi, par délibération du 27 septembre 2021, la communauté de communes a engagé une procédure de modification statutaire afin de se doter notamment des compétences obligatoires définies par la réglementation. Cette modification statutaire prendra effet le 31 décembre 2021.

Dès lors, la communauté de communes remplira toutes les conditions requises pour se transformer en communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2022.

Parallèlement, l'ensemble des biens, droits et obligations de l'établissement public de coopération intercommunale transformé sont transférés au nouvel établissement public qui est substitué de plein

droit à l'ancien établissement dans toutes les délibérations et tous les actes de ce dernier, à la date de l'acte duquel la transformation est issue.

S'agissant des conseillers communautaires composant l'organe délibérant de l'ancien établissement, ces derniers conservent leur mandat, pour la durée de celui-ci restant à courir, au sein de l'organe délibérant du nouvel établissement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'approuver par délibération concordante à celles de la Communauté de Communes et des autres Communes membres, la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération avec effet au 1^{er} janvier 2022.

2/ MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Dans le cadre de sa transformation en Communauté d'Agglomération évoquée ci-avant, et conformément au code général des collectivités territoriales, la Communauté de Communes doit se doter des compétences obligatoires définies règlementairement en lieu et place des communes qui la composent.

Invité à se prononcer sur le projet de statuts révisés de la communauté de communes, le conseil valide la modification proposée, qui porte sur l'ensemble des domaines suivants :

Compétences obligatoires :

- L'inscription de la compétence assainissement des eaux usées dans sa globalité – 3.7 *Assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L.2224-8* et sa suppression corrélative dans les compétences supplémentaires du point 4.11. *Assainissement* qui ne concernait que l'assainissement collectif de l'agglomération de Montaigu et le service public d'assainissement non collectif (SPANC),

Compétences supplémentaires soumises à la définition de l'intérêt communautaire :

- Un complément est apporté au bloc de compétence – 4.1. Protection et mise en valeur de l'environnement - avec l'ajout de la mention *lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores*.
- Un complément est apporté au bloc de compétence – 4.3. Création, aménagement et entretien de la voirie - avec l'ajout de la mention *création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire*,
- L'ajout du bloc de compétence obligatoirement exercé par une communauté d'agglomération – 4.7. *Aménagement de l'espace communautaire : définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme*,
- L'ajout du bloc de compétence obligatoirement exercé par une communauté d'agglomération – 4.8. *Equilibre social de l'habitat : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire*,

Compétences supplémentaires non soumises à la définition de l'intérêt communautaire :

- L'élargissement de la compétence relative à l'entretien et des bornes et poteaux d'incendie inscrite au point 4.15.2. – Sécurité civile en supprimant la mention « *grosses réparations* »,
- L'ajout du bloc de compétence obligatoirement exercé par une communauté d'agglomération – 4.19. *Politique de la ville : l'élaboration du diagnostic du territoire et la définition des orientations du contrat de ville ; l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de*

développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; les programmes d'actions définis dans le contrat de ville,

- L'ajout du bloc de compétence obligatoirement exercé par une communauté d'agglomération – 4.20. Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L.2226-1.

Cette modification statutaire avec une prise d'effet au 31 décembre 2021 s'effectuera selon les règles de droit commun prévues au code général des collectivités locales, relatives aux transferts de compétences dans les communautés de communes.

✳ COMMUNAUTE DE COMMUNES – DELIBERATIONS – VALIDATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES 2021 ET APPROBATION DU NOUVEAU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2021

A la demande de services communautaires, le Conseil Municipal accepte de prendre les deux délibérations suivantes, à savoir :

- . une validant le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),
- . une seconde approuvant le nouveau montant de l'Attribution de Compensation versé par la Communauté de Communes à la Commune pour 2021.

(présentation du diaporama en annexe n° 2)

1/ VALIDATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Pour rappel, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est une instance composée de délégués de conseils municipaux des communes membres. Chaque commune dispose au moins d'un membre. Elle est chargée de rendre ses conclusions lors de chaque nouveau transfert de charges. Son rôle est de quantifier les transferts de compétences réalisés, afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) aux communes membres. Le transfert de charges traduit le principe de la neutralité financière du transfert de compétence entre les communes et la communauté de communes.

Le rapport validé par l'assemblée est établi dans le cadre d'une révision libre de l'Allocation Compensatrice portant sur quatre sujets : la participation au festival les Ephémères, les dépenses d'aide sociale en matière de transport scolaire, le plan de soutien aux commerces dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 et l'achat de masques dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19.

Voici repris sommairement les éléments du rapport devant être approuvé :

Les transferts de charges des communes vers la communauté de communes :

La participation au festival Les Ephémères

La participation au festival Les Ephémères concernent les communes qui ont accueilli des spectacles pendant l'été 2021, à savoir La Bernardière, La Bruffière, L'Herbergement, Montaigu-Vendée, Montréverd et Saint-Philbert-de-Bouaine.

Les dépenses d'aide sociale en matière de transport scolaire :

La participation aux dépenses d'aide sociale en matière de transport scolaire concerne uniquement la commune de Montaigu-Vendée.

Les transferts de charges de la communauté de communes vers les communes

Le plan de soutien aux commerces dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 :

Le transfert de 50% de la charge du plan de soutien au commerce concernait l'ensemble des communes en 2020. Le prélèvement effectué en 2020 est restitué en 2021.

L'achat de masques dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 :

La participation au coût net de l'achat de masques pour les agents communaux et les agents associatifs gérant un service public concernait l'ensemble des communes pour 2020. Le prélèvement effectué en 2020 est restitué en 2021.

En synthèse, le tableau ci-dessous reprend les modifications proposées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), et acceptée par le conseil pour la BOISSIERE DE MONTAIGU :

Communes	AC annuelle au 01/01/2021	Révision AC selon procédure libre					Total transfert charges 2021	AC annuelle réelle au 31/12/2021
		jeunesse	Crise COVID - Soutien au commerce	Crise COVID - Achat de masques	Total Crise COVID	Festival Les Ephémères		
La Bernardière	176 929,50 €	0,00 €	2 250,00 €	664,80 €	2 914,80 €	-3 000,00 €	-85,20 €	176 844,30 €
La Boissière-de-Montaigu	218 743,75 €	0,00 €	2 250,00 €	734,05 €	2 984,05 €	0,00 €	2 984,05 €	221 727,80 €
La Bruffière	807 415,74 €	0,00 €	6 750,00 €	1 108,00 €	7 858,00 €	-5 000,00 €	2 858,00 €	810 273,74 €
Cugand	661 258,40 €	0,00 €	4 500,00 €	1 108,00 €	5 608,00 €	0,00 €	5 608,00 €	666 866,40 €
L'Herbergement	333 685,97 €	0,00 €	5 250,00 €	955,65 €	6 205,65 €	-5 000,00 €	1 205,65 €	334 891,62 €
Montaigu-Vendée	3 983 291,86 €	-7 217,00 €	54 750,00 €	7 451,30 €	62 201,30 €	-8 000,00 €	46 984,30 €	4 030 276,16 €
Montréverd	117 549,26 €	0,00 €	1 500,00 €	1 315,75 €	2 815,75 €	-3 000,00 €	-184,25 €	117 365,01 €
Rocheservière	221 293,96 €	0,00 €	9 750,00 €	1 565,05 €	11 315,05 €	0,00 €	11 315,05 €	232 609,01 €
Saint-Philbert-de-Bouaine	305 637,54 €	0,00 €	4 500,00 €	1 412,70 €	5 912,70 €	-5 000,00 €	912,70 €	306 550,24 €
Treize-Septiers	524 795,25 €	0,00 €	3 000,00 €	1 108,00 €	4 108,00 €	0,00 €	4 108,00 €	528 903,25 €
Total	7 350 601,23 €	-7 217,00 €	94 500,00 €	17 423,30 €	111 923,30 €	-29 000,00 €	75 706,30 €	7 426 307,53 €

2/ APPROBATION DU NOUVEAU MONTANT DE L'ALLOCATION DE COMPENSATION COMMUNAUTAIRE POUR 2021

En tenant compte du rapport susvisé de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 9 septembre 2021, constatant d'une part, les transferts de charges relatives à l'organisation du festival « Les Ephémères » pour certaines Communes et les dépenses d'aide sociale en matière de transport scolaire, et d'autre part le plan de soutien 2020 au commerce dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 (*), ainsi que l'achat de masques 2020 dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 (*), le montant de l'Attribution de Compensation de la commune passera de 218 743,75 euros à 221 727,80 euros en 2021, ce qui est approuvé par les élus.

(*) dépenses non reconduites en 2021

🌟 PRESENTATION DU RAPPORT GENERAL D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES 2020

Le rapport général d'activités 2020 de Terres de MONTAIGU (en annexe n° 3)... qui n'a pas pu être présenté au conseil lors de la réunion de Septembre 2021, l'a été lors de la séance, pour un vote purement formel.

✿ NOMINATION D'UN CONSEILLER DELEGUE - MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS

Afin de répondre à des besoins existants et soutenir les adjoints et conseiller délégué dans leurs missions, il est envisagé de nommer Monsieur Jean-Luc FAVREAU comme Conseiller Municipal délégué, notamment pour prendre en charge les divers dossiers de travaux en rapport avec les réseaux souples (électricité, éclairage public, télécom, fibre optique, eau potable ...), mais aussi ponctuellement pour accompagner l'adjoint chargé des bâtiments communaux. Sur un plan règlementaire, cette nomination va être actée par un simple arrêté municipal, et concernant l'indemnité de fonction qu'il est proposé de lui octroyer (°), le Conseil Municipal accepte de modifier la délibération prise en 2020 après les élections municipales, fixant l'indemnisation respective des élus du bureau municipal.

(°) 150 euros bruts mensuels, comme l'autre conseiller municipal délégué déjà en place, à savoir Monsieur Jean-Bernard GABORIEAU

Annexe n° 1 au compte-rendu - CM du 12-10-2021

ADMINISTRATION GENERALE

Transformation de la communauté de
communes en communauté d'agglomération

**TERRES DE
MONTAIGU**
Communauté de communes
Montaigu-Rocheservière

La communauté d'agglomération, pourquoi ? comment ?



Un projet engagé depuis plusieurs années

1996

Création du syndicat mixte

2017

*Rapprochement et fusion des deux
communautés de communes*

2022

2001-
2002

*Création des 2 communautés
de communes*

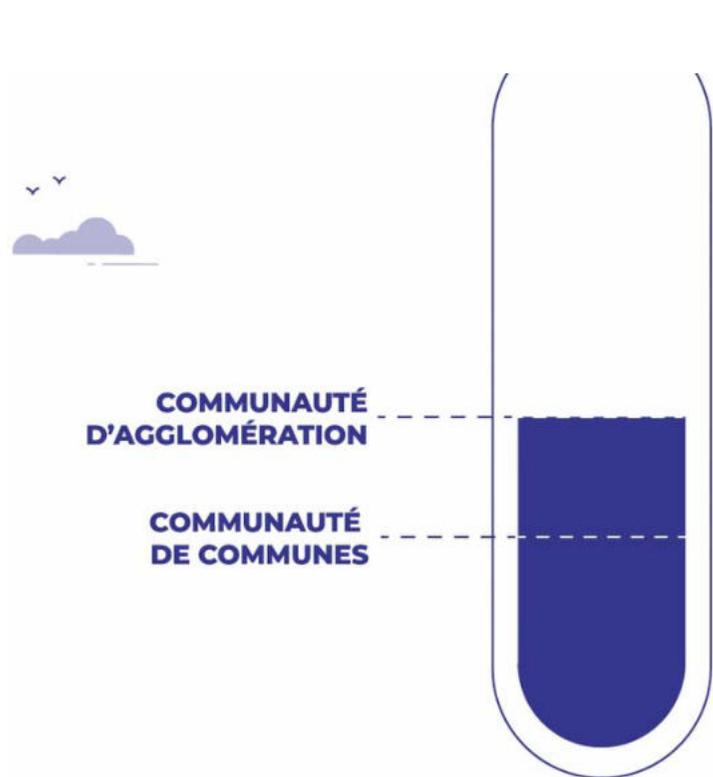
2016-
2019

*Naissance des communes nouvelles
de Montréverd et Montaigu-Vendée*

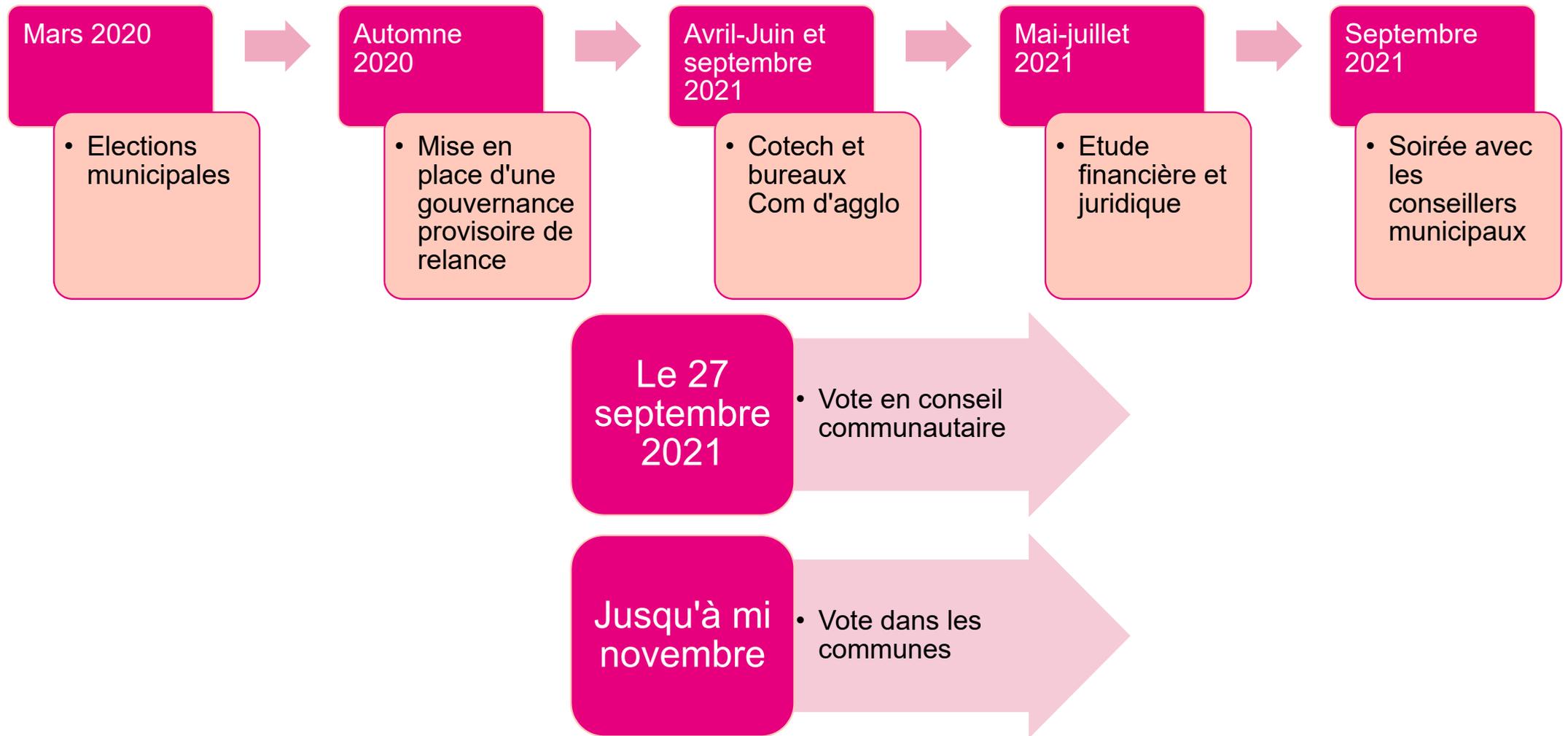
**TERRES DE
MONTAIGU**
Communauté de communes
Montaigu-Rocheservière

Un passage qui correspond au bassin de vie

- Un changement de statut juridique, imperceptible pour nos habitants



Une réflexion plus poussée depuis mars 2020



Pour résumer l'enjeu...

- La communauté d'agglomération n'est pas une fin en soi
- La communauté d'agglomération n'est qu'un **outil** comme l'étaient le district en 1969 ou les communautés de communes au début des années 2000
- La communauté d'agglomération est un **cadre nouveau qui permet de se projeter** plus loin pour répondre aux besoins de nos habitants





LOGOTYPE TERRES DE MONTAIGU

Vers la Communauté d'agglomération

TERRES DE
MONTAIGU

nouveau logo

TERRES DE
MONTAIGU

Communauté d'agglomération

nouveau logo

« Une nouvelle page de notre histoire à écrire, sans renier ni ce que nous sommes, ni ce à quoi nous tenons. »

BIENVENUE
À TERRES DE MONTAIGU



Transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération

VOTE

- Accepter la transformation en Communauté d'Agglomération avec effet au 1^{er} janvier 2022,
- Notifier la décision à l'ensemble des Maires des communes membres de l'EPCI afin de la soumettre à leur Conseil Municipal et à Monsieur le Préfet,
- Demander à Monsieur le Préfet, au terme de cette consultation, de bien vouloir se prononcer par arrêté sur cette transformation en Communauté d'Agglomération,
- Charger le Président d'exécuter la délibération.

ADMINISTRATION GENERALE

Modification des statuts de Terres de
Montaigu, Communauté de Communes
Montaigu-Rocheservière

Bloc de compétences obligatoires d'une CA



Compétences déjà exercées par Terres de Montaigu :



**Développement
économique**



**Gestion des
milieux
aquatiques et
prévention des
inondations
(GEMAPI)**



**Aires
d'accueil des
gens du
voyage**



**Collecte et
traitement
des déchets
des
ménages**



Eau



Mobilité

Bloc de compétences obligatoires d'une CA



Compétences exercées en partie et **à compléter** :



Assainissement des eaux usées

pour les 10 communes en anticipation de 2026



Aménagement de l'espace

- opérations d'aménagement
- aménagement et gestion de parcs de stationnement



Equilibre social de l'habitat

- politique du logement
- actions et aides financières en faveur du logement social
- réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- action en faveur du logement des personnes défavorisées
- amélioration du parc immobilier bâti



Protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

- lutte contre la pollution de l'air
- lutte contre les nuisances sonores

Bloc de compétences obligatoires d'une CA



Compétences nouvelles à transférer :



Politique de la ville

- contrat de ville
- dispositifs contractuels de développement urbain
- dispositifs de développement local et d'insertion économique et sociale
- dispositifs locaux de prévention de la délinquance



Gestion des eaux pluviales urbaines

en anticipation de 2026



Entretien des bornes et poteaux d'incendie

élargissement de la compétence aux grosses réparations

Modification des statuts de la communauté de communes

VOTE

- Transférer les blocs de compétences : assainissement des eaux usées, équilibre social de l'habitat, politique de la ville et gestion des eaux pluviales urbaines à la communauté de communes,
- Compléter les blocs de compétences : protection et mise en valeur de l'environnement, voirie et aménagement de l'espace en faveur de la communauté de communes,
- Elargir la compétence relative à l'entretien et des bornes et poteaux d'incendie,
- Valider les nouveaux statuts avec effet au 31 décembre 2021
- Notifier la décision à l'ensemble des Maires des communes membres de l'EPCI afin de la soumettre à leur Conseil Municipal et à Monsieur le Préfet,
- Demander à Monsieur le Préfet, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts,
- Charger le Président d'exécuter la délibération

Annexe n° 2 au compte-rendu - CM du 12-10-2021

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

jeudi 9 septembre 2021

1. Principes généraux

- La CLECT est **seule compétente** pour évaluer le montant des charges transférées ou constater l'absence de charges transférées.
- Le **rapport** établi par la CLECT est **indispensable** pour fixer et réviser les montants de l'attribution de compensation (AC) par le conseil communautaire.
- Calendrier :
 - ✓ Terres de Montaignu délibère le 27 septembre 2021 sur le montant révisé des AC.
 - ✓ Chaque commune délibère avant le 31 décembre 2021 :
 - Une délibération pour approuver le rapport de la CLECT,
 - Une délibération pour se prononcer sur le montant révisé de l'AC



2. Les transferts de charges en 2021

- **Les domaines concernés par la procédure libre de révision des attributions de compensation des communes en 2021 :**
 - ✓ **Transferts de charges des communes => l'EPCI :**
 - La participation au festival Les Ephémères
 - La mise à jour des dépenses en matière de transport scolaire pour la commune de Montaigu-Vendée
 - ✓ **Restitutions de charges de l'EPCI => les communes :**
 - Le plan **d'aide au commerce** dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 pour l'ensemble des communes
 - L'achat de **masques** dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 pour l'ensemble des communes

Les transferts de charges

- **Culture** : participation au financement du festival Les Ephémères pour les communes qui ont accueilli des spectacles en 2021

Communes	Festival Les Ephémères
La Bernardière	-3 000,00 €
La Bruffière	-5 000,00 €
L'Herbergement	-5 000,00 €
Montaigu-Vendée	-8 000,00 €
Montréverd	-3 000,00 €
Saint-Philbert-de-Bouaine	-5 000,00 €
Total	-29 000,00 €

- **Jeunesse** : participation de la commune de Montaigu-Vendée aux dépenses d'aide sociale en matière de transport scolaire
 - Montant déjà prélevé en CLECT 2019 : -13 283 €
 - Subvention versée 2021 : 20 500 €
 - Montant prélevé CLECT 2021 : -7 217 €



Les restitutions de charges

- Aide au commerce : participation des communes pour 50% de l'aide de 1 500 € versée par Terres de Montaigu

Commune	Nb d'entreprises	Montant attribué	Participation commune
La Bernardière	3	4 500,00 €	2 250,00 €
La Boissière de Montaigu	3	4 500,00 €	2 250,00 €
La Bruffière	9	13 500,00 €	6 750,00 €
Cugand	6	9 000,00 €	4 500,00 €
L'Herbergement	7	10 500,00 €	5 250,00 €
Montaigu-Vendée	73	109 500,00 €	54 750,00 €
Montréverd	2	3 000,00 €	1 500,00 €
Rocheservière	13	19 500,00 €	9 750,00 €
Saint Philbert de Bouaine	6	9 000,00 €	4 500,00 €
Treize Septiers	4	6 000,00 €	3 000,00 €
Total général	126	189 000,00 €	94 500,00 €



Les restitutions de charges

- Achat de masques dans le contexte de la crise COVID-19, au coût réel après déduction de la subvention de l'Etat de 14 000 €, soit un coût unitaire de 2,77 € par masque lavable

Commune	masques lavables distribués	coût unitaire net	Participation commune sur AC
La Bernardière	240	2,77 €	664,80 €
La Boissière-de-Montaigu	265	2,77 €	734,05 €
La Bruffière	400	2,77 €	1 108,00 €
Cugand	400	2,77 €	1 108,00 €
L'Herbergement	345	2,77 €	955,65 €
Montaigu Vendée	2690	2,77 €	7 451,30 €
Montréverd	475	2,77 €	1 315,75 €
Rocheservière	565	2,77 €	1 565,05 €
Saint-Philbert-de-Bouaine	510	2,77 €	1 412,70 €
Treize-Septiers	400	2,77 €	1 108,00 €
Total général	6290		17 423,30 €



Tableau récapitulatif données 2021

Communes	AC annuelle au 01/01/2021	Révision AC selon procédure libre				Total transfert charges 2021	AC annuelle réelle au 31/12/2021
		jeunesse	Crise COVID - Soutien au commerce	Crise COVID - Achat de masques	Festival Les Ephémères		
La Bernardière	176 929,50 €	0,00 €	2 250,00 €	664,80 €	-3 000,00 €	-85,20 €	176 844,30 €
La Boissière-de-Montaigu	218 743,75 €	0,00 €	2 250,00 €	734,05 €	0,00 €	2 984,05 €	221 727,80 €
La Bruffière	807 415,74 €	0,00 €	6 750,00 €	1 108,00 €	-5 000,00 €	2 858,00 €	810 273,74 €
Cugand	661 258,40 €	0,00 €	4 500,00 €	1 108,00 €	0,00 €	5 608,00 €	666 866,40 €
L'Herbergement	333 685,97 €	0,00 €	5 250,00 €	955,65 €	-5 000,00 €	1 205,65 €	334 891,62 €
Montaigu-Vendée	3 983 291,86 €	-7 217,00 €	54 750,00 €	7 451,30 €	-8 000,00 €	46 984,30 €	4 030 276,16 €
Montréverd	117 549,26 €	0,00 €	1 500,00 €	1 315,75 €	-3 000,00 €	-184,25 €	117 365,01 €
Rocheservière	221 293,96 €	0,00 €	9 750,00 €	1 565,05 €	0,00 €	11 315,05 €	232 609,01 €
Saint-Philbert-de-Bouaine	305 637,54 €	0,00 €	4 500,00 €	1 412,70 €	-5 000,00 €	912,70 €	306 550,24 €
Treize-Septiers	524 795,25 €	0,00 €	3 000,00 €	1 108,00 €	0,00 €	4 108,00 €	528 903,25 €
Total	7 350 601,23 €	-7 217,00 €	94 500,00 €	17 423,30 €	-29 000,00 €	75 706,30 €	7 426 307,53 €



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020



JUIN 2021

SOMMAIRE

Grands projets 2020 2

Introduction 3

Chiffres clés 4

ORGANISATION TERRITORIALE 7

RÉALISATIONS 2020 13

LES MOYENS POUR AGIR 31

ANNEXE 40



GRANDS PROJETS 2020

Janvier

Inauguration du Relais Assistants Maternels

Début de la crise sanitaire

Mars

Mise en place du numéro d'urgence pour la garde d'enfants des personnels soignants et professions prioritaires

Juin

Installation du conseil communautaire pour la mandature 2020-2026

Février

Approbation du Programme Local de l'Habitat

Février-mars

Consultation publique du plan climat Terres d'énAIRgie

30 avril

Mise en place du plan d'urgence d'aides aux commerces de proximité

INTRODUCTION

Le rapport d'activités est un document réalisé tous les ans, qui établit le bilan de l'action de la Communauté de communes, reflet de l'activité de l'année écoulée.

L'année 2020 a été bouleversée par l'épidémie de Covid-19 qui a impacté l'activité de la quasi totalité des services et les a conduit à mener des missions exceptionnelles d'urgence. Par ailleurs, elle a été marquée par l'installation de la nouvelle mandature 2020-2026.

Parmi les projets majeurs pour la structuration du territoire, le Programme Local de l'Habitat a été approuvé en février 2020 posant ainsi les objectifs en matière d'habitat pour les 6 années à venir.

Malgré la crise sanitaire, le développement économique a poursuivi sa progression. En décembre, Terres de Montaigu et 70 entreprises du territoire ont signé le protocole d'accord « Territoires d'Industrie » qui vise, à travers un plan d'actions, à apporter des réponses concrètes aux freins au développement de l'industrie sur le territoire.

En parallèle, pour soutenir la relance économique, un fonds de concours intercommunal de 5 millions d'euros a été mis en place afin que chaque commune puisse participer au rebond économique en démarrant au plus vite les projets de leur choix.

Initié en 2019, le travail d'élaboration du plan climat Terres d'enAIRgie visant à lutter contre les effets du changement climatique, s'est poursuivi avec une consultation publique. Parmi les axes identifiés, la Communauté de communes n'a pas attendu pour travailler sur la mobilité avec le lancement d'un schéma vélo dès la fin 2020.



TERRES DE MONTAIGU C'EST

DÉMOGRAPHIE

48 463
habitants

10
communes
383 km²

+0,69%
croissance
annuelle

1/3
population
de moins
de 25 ans

+ 495
habitants
par an en
moyenne



Sources : Insee,
recensement de
la population

MOBILITÉ

320 635
voyageurs par an

3^e
gare de
Vendée



Sources : Insee,
recensement de la
population, SNCF, Gares
& connexions

ACTIFS HABITANT SUR LE TERRITOIRE



24 389

actifs sur le territoire

VENDÉE

67,4% des actifs*

*Donnée 2019

PAYS DE LA LOIRE

66,4% des actifs*

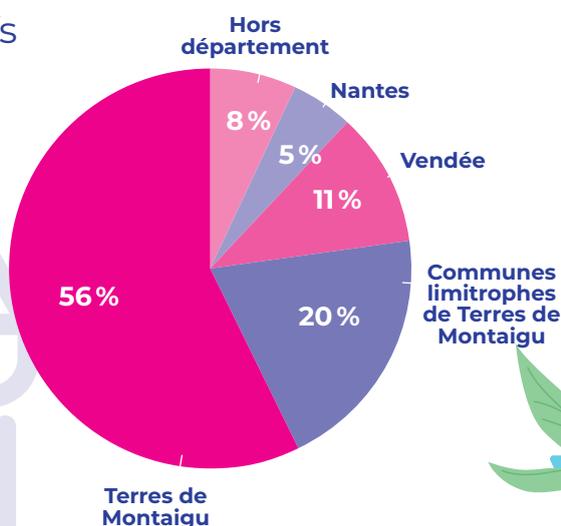
*Donnée 2019

EMPLOIS PROPOSÉS SUR LE TERRITOIRE

21 273

emplois

D'où viennent les actifs qui travaillent sur Terres de Montaigu ?



Sources : Insee, Recensements de la population - Insee, Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP) 2015 - Chambre d'agriculture 85, 2018

ENTREPRISES

2 600

établissements environ

+ 5%
en 5 ans

303

exploitations agricoles



TERRES DE
MONTAIGU



TERRES DE
MONTAIGU



TERRES DE
MONTAIGU



TERRES DE
MONTAIGU



TERRES DE
MONTAIGU



TERRES DE
MONTAIGU



ORGANISATION TERRITORIALE



TERRES DE
MONTAIGU



TERRES DE
MONTAIGU



TERRES DE
MONTAIGU



TERRES DE
MONTAIGU



TERRES DE
MONTAIGU



TERRES DE
MONTAIGU



TERRES DE
MONTAIGU



L'ACTION INTERCOMMUNALE



PROGRAMMER ANTICIPER PLANIFIER

- LES 2 PLUI (PLANS LOCAUX D'URBANISME INTERCOMMUNAUX)
- LE PLH (PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT)
- PLAN CLIMAT TERRES D'énAIRgie
- LE RLPI (REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL)

AMÉNAGER ACCOMPAGNER L'ENTREPRISE

- ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
- BÂTIMENTS ÉCONOMIQUES
- PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL DE LA GARE MONTAIGU-VENDÉE
- PROGRAMME D'AIDES ÉCONOMIQUES
- CONSEILS

APPRENDRE – GRANDIR – S'ÉVEILLER S'OUVRIR

- PARCOURS ÉDUCATIFS (SCOLAIRE)
- PLAN JEUNESSE ET FAMILLES
- CONSERVATOIRE DE MUSIQUE INTERCOMMUNAL
- FESTIVAL MONT'EN SCÈNE
- PÔLES SPORTIFS LÉONARD DE VINCI, MAXIME BOSSIS (MONTAIGU-VENDÉE) ET DE ROCHESERVIÈRE

BIEN VIEILLIR SE SOIGNER PRÉVENIR

- PARCOURS AUTONOMIE
- PRÉVENTION SANTÉ
- CONTRAT LOCAL DE SANTÉ
- RÉSIDENCES ET SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES
- MAISONS DE SANTÉ



RENDRE DES SERVICES AUX COMMUNES

- BUREAU D'ÉTUDES
- VIDÉOPROTECTION
- POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE
- INFORMATIQUE DES ÉCOLES PUBLIQUES ET BIBLIOTHÈQUES
- URBANISME (PERMIS DE CONSTRUIRE)
- INFORMATIQUE - TÉLÉPHONIE
- SIG
- FOURRIÈRE ANIMALE
- COMMISSION DE SÉCURITÉ
- FINANCEMENT CONTINGENT INCENDIE
- COMMUNICATION



SE DIVERTIR DÉCOUVRIR

- OFFICE DE TOURISME
- PISCINE DE LA BRETONNIÈRE
- AÉRODROME
- PRINTEMPS DU LIVRE
- THÉÂTRE DE THALIE
- CINÉMA CAMÉRA 5
- MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE CALLIOPE
- LAC DE LA CHAUSSÈLIÈRE
- MAISON DE LA RIVIÈRE
- SITE SAINT-SAUVEUR
- BASE DE CANOË KAYAK DE LA BOULOGNE

PRÉSERVER PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

- COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS
- DÉCHÈTERIES ET VALORÉTRIE
- ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)
- ASSAINISSEMENT COLLECTIF AGGLOMÉRATION DE MONTAIGU
- LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

PERMETTRE LA GESTION, LE FONCTIONNEMENT DE TOUS LES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

- RESSOURCES HUMAINES
- COMMANDE PUBLIQUE
- FINANCES
- GESTION DU FONCIER ET DU PATRIMOINE IMMOBILIER



LA GOUVERNANCE en 2020

Le conseil communautaire est composé de 47 conseillers communautaires, délégués des 10 conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes. Le conseil communautaire de la mandature 2020-2026 a été installé le 8 juin 2020.

ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

Le conseil communautaire délibère et vote les décisions relevant de sa compétence.

Le bureau communautaire, composé du président, des 10 maires des communes et des 8 maires délégués des deux communes nouvelles, délibère et vote les projets relevant de sa compétence. Il étudie en amont les projets majeurs soumis au conseil communautaire.

8 commissions thématiques composées de conseillers communautaires et municipaux, et présidées par un vice-président, émettent un avis sur les dossiers qui relèvent des compétences de la communauté de communes. Elles ont un rôle consultatif.

La communauté de communes est membre de divers syndicats et autres organismes auxquels elle a délégué des compétences.

Président	Antoine CHÉREAU	Adjoint au Maire de Montaigu-Vendée
1 ^{er} Vice-président	Damien GRASSET	Maire de Montréverd Président de la commission : habitat et environnement
2 ^{ème} Vice-président	Éric HERVOUET	Maire délégué de Saint-Georges-de-Montaigu Président de la commission : économie et innovation
3 ^{ème} Vice-présidente	Isabelle RIVIÈRE	Maire de Treize-Septiers
4 ^{ème} Vice-président	Claude DURAND	Maire de La Bernardière Président de la commission : investissements structurants et schéma local des services au public
5 ^{ème} Vice-président	Cécile BARREAU	Maire de Cugand
6 ^{ème} Vice-président	Florent LIMOUZIN	Maire de Montaigu-Vendée Président de la commission : transition énergétique et mobilité
7 ^{ème} Vice-président	Anne BOISTEAU-PAYEN	Maire de L'Herbergement
8 ^{ème} Vice-président	Jean-Michel BREGEON	Maire de La Bruffière
9 ^{ème} Vice-président	Francis BRETON	Maire de Saint-Philbert-de-Bouaine Président de la commission : santé, grand âge et insertion
10 ^{ème} Vice-président	Bernard DABRETEAU	Maire de Rocheservière Président de la commission : jeunesse et sport
11 ^{ème} Vice-président	Anthony BONNET	Maire de La Boissière-de-Montaigu Président de la commission : culture et tourisme
12 ^{ème} Vice-président	Daniel ROUSSEAU	Maire délégué de Saint-Hilaire-de-Loulay Président de la commission : finances et moyens généraux
13 ^{ème} membre	Cécilia GRENET	Maire déléguée de Boufféré
14 ^{ème} membre	Lionel BOSSIS	Maire délégué de Saint-André-Treize-Voies
15 ^{ème} membre	Maëlle CHARITÉ	Maire déléguée de Saint-Sulpice-le-Verdon
16 ^{ème} membre	Franck SAVARY	Maire délégué de La Guyonnière
17 ^{ème} membre	Béatrice PAUL	Maire déléguée de Mormaison
18 ^{ème} membre	Cyrille COCQUET	Maire délégué de Montaigu

Béatrice **DOUILLARD** La Bernardière
Pascale **BOISSELIER** La Boissière-de-Montaigu
Robert **BRAUD** La Bruffière
Angéline **MAINDRON** La Bruffière
Catherine **PIOT** La Bruffière
Adrien **BARON** Cugand
Vincent **SENELLE** Cugand
Bernard **DENIS** L'Herbergement
Anne-Marie **JOUSSEAUME** L'Herbergement
Sophie **ARZUL** Montaigu-Vendée
Isabelle **BLAINEAU** Montaigu-Vendée
Pierre **BOIS** Montaigu-Vendée
Jean-Martial **HAEFFELIN** Montaigu-Vendée
Vincent **MATHIEU** Montaigu-Vendée
Sophie **MORNIER** Montaigu-Vendée

Fabienne **MULLINGHAUSEN** Montaigu-Vendée
Laëtitia **PAVAGEAU** Montaigu-Vendée
Christian **PICHAUD** Montaigu-Vendée
Michelle **RINEAU** Montaigu-Vendée
Richard **ROGER** Montaigu-Vendée
Nathalie **SÉCHER** Montaigu-Vendée
Geneviève **SÉGURA** Montaigu-Vendée
Martine **FAUCHARD** Rocheservière
Joël **OIRY** Rocheservière
Hubert **CORMERAIS** Saint-Philbert-de-Bouaine
Sylvie **RASSINOUX** Saint-Philbert-de-Bouaine
Yvonnick **BOLTEAU** Treize-Septiers
Stéphanie **BRETON** Treize-Septiers

ORGANIGRAMME GÉNÉRAL



Le CIAS fait l'objet d'un rapport d'activités séparé présenté en Conseil d'Administration du CIAS.



TERRES DE
MONTAIGU



TERRES DE
MONTAIGU



TERRES DE
MONTAIGU



TERRES DE
MONTAIGU



TERRES DE
MONTAIGU



TERRES DE
MONTAIGU



RÉALISATIONS 2020



TERRES DE
MONTAIGU



TERRES DE
MONTAIGU



TERRES DE
MONTAIGU



TERRES DE
MONTAIGU



TERRES DE
MONTAIGU



TERRES DE
MONTAIGU



TERRES DE
MONTAIGU





Aménagement du territoire

HABITAT

4 propositions adressées à la Ministre du Logement

En septembre 2020, la visite de la Ministre du logement, Emmanuelle Wargon, à Montaigu-Vendée, a été l'occasion d'échanger avec les élus, les chefs d'entreprises et les acteurs de l'immobilier des problématiques liées au logement sur le territoire.

Face à l'enjeu majeur que représente le manque de logements pour les entreprises, notamment en matière de recrutement, les élus de Terres de Montaigu ont adressé 4 propositions concrètes à la Ministre :



> Mieux recenser à l'échelle nationale les « territoires d'industrie » qui connaissent une forte tension sur le marché locatif.

> Reconsidérer les critères de zonage Pinel pour y rendre éligibles les territoires d'industrie en plein emploi dont le marché locatif est en déficit fort ou, à défaut, supprimer sur la France entière les avantages fiscaux Pinel.

> Mieux encourager financièrement les bailleurs sociaux et Actions logement à investir dans les territoires d'industrie à forte tension sur le marché locatif.

> Faire des communautés de communes et communautés d'agglomération le cadre de référence de la conception et la mise en œuvre des politiques du logement territorialisées.

RLPI

Projet arrêté

Le Règlement Local de Publicité Intercommunal vise à fixer la réglementation concernant la publicité extérieure sur le territoire, pour en protéger le patrimoine architectural, paysager et naturel.

Le projet de RLPI a été arrêté le 28 septembre 2020 par le conseil communautaire, puis envoyé pour avis pendant 3 mois aux personnes publiques (Etat, Région, Département...). Les habitants seront consultés en 2021.

FIBRE

100% du territoire en 2023

Démarré en 2017, le déploiement de la fibre se poursuit avec pour objectif de **couvrir 100 % du territoire en 2023**. 2,6 millions d'euros d'investissements sont prévus sur 5 ans afin de raccorder plus de 23 000 adresses.

Approbation du

Programme local de l'habitat



Le Programme Local de l'Habitat de Terres de Montaigu a été approuvé en février 2020. C'est un document stratégique qui définit les grandes lignes directrices de la politique de l'habitat sur Terres de Montaigu pour les 6 années à venir.

Il vise à accompagner la croissance démographique du territoire, améliorer le parc de logements existants et garantir la production d'un parc de logements diversifié et équilibré.

Le programme compte **24 actions**, parmi lesquelles l'amélioration de la performance énergétique des logements, le soutien technique et financier à l'adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite, ou encore la mise en place d'un guichet habitat.

Afin d'identifier précisément les besoins du territoire en termes d'aides financières et pour pouvoir mettre en oeuvre ce programme dès 2021, différentes actions ont été menées en 2020 notamment :

- des ateliers avec les artisans locaux,
- des rencontres avec les nouveaux élus,
- une étude pré-opérationnelle sur le couplage entre l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) et l'aide à l'amélioration des performances énergétiques (PTREH) élaborée par le cabinet Hatéis Habitat.



Construire des logements : une priorité pour les entreprises qui peinent à recruter

Le Programme Local de l'Habitat prévoit la **construction de 435 logements par an** pour répondre aux besoins de la population actuelle et des nouveaux arrivants. Ces logements devront être de tailles et de typologies différentes pour répondre à tous les besoins.

348 000 € d'aides financières en faveur de la transition énergétique et de l'amélioration de l'habitat

Le programme prévoit l'attribution de **348 000 € d'aides financières** à l'amélioration de l'habitat **sur 3 ans** avec pour objectif d'**accompagner 328 ménages par an**.

Des aides sont prévues pour :

- Accompagner l'amélioration énergétique
- Adapter les logements aux besoins des personnes en perte d'autonomie ou handicapées
- Produire de nouveaux logements locatifs valorisant le patrimoine existant
- Lutter contre l'habitat indigne
- Encourager la rénovation des façades
- Soutenir l'accession à la propriété (adhésion au dispositif Eco-Pass du département).

Ces aides permettront de débloquer d'autres aides de l'Etat, du conseil départemental et de l'ANAH pour un montant total de 891 100 euros d'aides possibles.

Mon espace habitat : un lieu unique d'informations pour tous les projets logement

Pour conseiller, orienter, renseigner, un lieu d'informations unique appelé « Mon espace habitat » sera mis en place. Les habitants pourront y trouver l'expertise nécessaire pour répondre à leurs questions concernant leur projet de logement.



GARE DE MONTAIGU-VENDEE La rénovation du bâtiment voyageurs

2020 a marqué le début des travaux de transformation de la gare de Montaignu-Vendée en pôle d'échange multimodal.

L'année a été principalement consacrée à la **rénovation du bâtiment voyageurs** pour en améliorer l'accessibilité et le confort :

- Nouvelles assises
- Ajout d'un espace de travail avec prises électriques et USB
- Installation de sanitaires
- Aménagement d'un espace services (informations et ventes)
- Installation de portes automatiques
- Changement des menuiseries
- Réfection de la toiture

Un concours d'architectes pour la construction du **futur parking à étages** a été lancé en juin.

[CHIFFRES-CLÉS]

> **Budget total** de la rénovation du bâtiment voyageurs :
830 800 € (financés à 50% par Terres de Montaignu, 30% par la Région Pays de la Loire et à 20% par SNCF Gares & Connexions.)



Pont-rail, passage souterrain et boulevard

Afin de terminer le contournement routier de Montaignu-Vendée, les travaux de voirie pour **l'aménagement d'un boulevard ont démarré en mai 2020**.

En août, les travaux de **construction d'un pont-rail et d'un passage souterrain en remplacement de la passerelle** ont été lancés. Une opération coup de poing a eu lieu en décembre pour poser des voies provisoires le temps du chantier.

[PERSPECTIVES 2021]

- > Ré-ouverture du bâtiment voyageurs en février
- > Fin des travaux du pont-rail et du passage souterrain, et suppression de la passerelle en août 2021
- > Démarrage de l'aménagement urbain des îlots tertiaires
- > Choix de l'architecte pour le projet du parking à étages
- > Lancement des études sur les futurs aménagements des parvis



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Malgré une année marquée par la crise sanitaire, le développement économique du territoire a poursuivi sa progression et le bilan de l'année est très positif, avec des investissements maintenus et accélérés par les entreprises du territoire. En parallèle, Terres de Montaigu et ses partenaires ont présenté leur plan d'actions « Territoires d'Industrie » pour lever les freins au développement de l'industrie sur le territoire.



COMMERCIALISATION ET AMÉNAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS

25 ventes de terrain (12,6 ha vendus)
pour des entreprises industrielles, artisanales, tertiaires
(18 ventes de terrain en 2019)

Travaux en zones d'activités 3 millions d'euros de travaux lancés en 2020

- > **La Boissière-de-Montaigu**
Réaménagement de la ZA de Sintra : 210 000 €
- > **Rocheservière :**
ZA Les Genêts – Vendéopole
Protection incendie, aménagement voirie, assainissement : 137 000 €
- > **Montréverd (Saint-André-Treize-Voies) :**
Aménagement de la ZA de la Trévoise : 87 000 €
- > **Saint-Hilaire-de-Loulay :**
Aménagement du PA des Marches de Bretagne : 308 000 €

Mise en œuvre de la signalétique en zones d'activités

- > **3 zones d'activités équipées en 2020 :**
ZA de La Croix Boiziau (Montaigu-Vendée),
ZA les 4 Routes et les Forgerons (La Bruffière)
8 072,16 € réglés
- > **2 zones en cours d'équipement :**
ZA La Daunière et ZA Les Touches (Montaigu-Vendée)
19 973,66 € engagés
- > **6 zones en préparation :**
PA du Point du Jour, ZA du Planty (Montaigu-Vendée),
ZA la Chardonnière (Treize-Septiers),
ZA du Mortier et du Bordage (Cugand),
ZA Sintra (La Boissière-de-Montaigu)
62 424,94 € estimés





BILAN DU PROGRAMME D'AIDES ÉCONOMIQUES AUX ARTISANS ET COMMERÇANTS

Depuis 2017, la communauté de communes a mis en place **deux programmes en soutien aux artisans et commerçants** :

- aide à la modernisation des points de vente des commerces de proximité
- aide à l'installation en zone d'activités des artisans isolés

[CHIFFRES-CLÉS]

En 2020 :

- > **17 entreprises aidées** par la communauté de communes
- > **154 000 € de subventions accordées**
- > **1 500 000 € de travaux engagés**

Depuis le début du programme (2017)

- > 40 entreprises soutenues
- > Pour 1 € de subvention 12 € investis
- > 4 640 000 € de travaux engagés

2020 c'est aussi :

- > **23 porteurs de création ou reprise accompagnés** (26 en 2019)
- > **14 prêts d'honneur** Initiative Vendée Bocage accordés pour un montant de 122 000 € (13 en 2019)
- > **2 nouveaux réseaux d'entreprises sur le territoire**
- > **275 entreprises créées par an en moyenne**

[PERSPECTIVES 2021]

> Mise en œuvre du plan d'actions Territoires d'Industrie

- > Définition de la stratégie de commercialisation du **nouveau quartier de la gare (sud)**
- > Etude de programmation et de commercialisation de la **requalification du quartier gare (nord)**
- > Poursuite des acquisitions et travaux d'aménagement des ZAE
- > Installation de panneaux de commercialisation des ZA
- > Lancement des études de programmation de la **requalification du pôle XIII** (Treize-Septiers)
- > Lancement de l'étude pour le **Projet d'Alimentation Territorial (PAT)**



Lancement de la démarche

Territoires d'industrie



Territoires d'Industrie est un dispositif initié par l'Etat qui permet la construction de projets collaboratifs avec les entreprises de Terres de Montaigu et qui représente une véritable opportunité de lever les freins au développement de l'industrie sur notre territoire. La signature du protocole d'accord de « Territoires d'Industrie Terres de Montaigu » a eu lieu le 22 décembre 2020.

L'action est pilotée par Antoine Chéreau, président de Terres de Montaigu et Bénédicte Mercier, co-présidente de l'entreprise Sodebo, représentante des industriels. 70 entreprises du territoire sont partenaires de la démarche.

Des temps de co-construction ont été programmés avec les entreprises afin d'élaborer un plan d'actions apportant des réponses concrètes aux enjeux propres au territoire et dans la poursuite des politiques publiques déjà engagées localement :

- **Pour préparer l'industrie de demain :** développer les compétences, sensibiliser aux métiers renouvelés pour l'orientation des jeunes et moderniser l'outil de production
- **Pour réduire les freins périphériques à l'emploi :** diversifier l'offre de logement, adapter les modes de gardes d'enfant, développer de nouvelles formes de mobilité ou encore faciliter les rencontres entre entreprises et habitants (jeunes et actifs)
- **Pour concilier l'environnement avec l'économie :** diminuer les déplacements, optimiser le foncier, réduire l'empreinte énergétique des entreprises, favoriser les mutualisations de bonnes pratiques.
- **Pour rendre plus attractif le territoire :** faire des habitants des ambassadeurs en rendant plus visibles les entreprises, augmenter le sentiment d'appartenance et d'ancrage local, renverser l'image des métiers industriels et favoriser les liens entre les entreprises.



TERRES DE MONTAIGU

rebondit

Retrouvez vos commerces de proximité

COVID-19 LA MISE EN PLACE D'UN PLAN COMMERCE D'URGENCE

Dès le 30 avril, Terres de Montaigu et ses communes membres ont mis en place un plan d'urgence pour soutenir les commerces de proximité face à la crise sanitaire. Ce plan s'est poursuivi par des campagnes de communication en été et en fin d'année afin d'encourager les habitants à faire leurs achats dans les commerces locaux.

AVRIL 2020 :

SOUTIEN FINANCIER ET MATÉRIEL

- > 250 commerces bénéficiaires d'équipements de protection
- > **126 commerces soutenus** par une aide forfaitaire de 1 500 €

Coût du programme : 190 000 € (financés à 50% par les communes et 50% Terres de Montaigu)

DISPOSITIFS D'AIDES D'URGENCE ET DE RELANCE

- > **Abondement aux fonds territoriaux Résilience de la Région Pays de la Loire pour soutenir les entreprises en fragilité**
 - > **200 000 € de Terres de Montaigu**
 - > 100 000 € de la Région
 - > 24 entreprises aidées pour un montant de 170 500 €
- > **Abondement au fonds Vendée Relance pour soutenir l'investissement des entreprises**
 - > **170 000 € de Terres de Montaigu**
 - > 170 000 € du Département
 - > 17 projets subventionnés

ÉTÉ 2020 :

CAMPAGNE DE COMMUNICATION DANS TOUTES LES COMMUNES

- > **26 portraits de commerçants** affichés dans les communes, diffusés sur les réseaux sociaux et les radios locales
- > 230 bons d'achat offerts par les commerçants d'une valeur de 3 000 €

NOVEMBRE 2020 :

CAMPAGNE DE PROMOTION DES COMMERCES DE PROXIMITÉ

- > **125 entreprises présentes sur la Vitrine virtuelle** mise en place sur le site de Terres de Montaigu et des communes
- > 23 700 vues sur les différents post réseaux sociaux
- > Promotion et achat des chèquiers commerçants
 - Près de 14 500 chèquiers vendus pour 362 000 €
 - 13 075 achetés par 60 entreprises
 - 1 311 par Terres de Montaigu et Montaigu-Vendée
 - 100 par les habitants





ENVIRONNEMENT

GESTION DES DÉCHETS

Les 3 déchèteries du territoire de Terres de Montaigu, associées à une politique globale sur le territoire et l'implication des habitants, permettent d'être toujours plus performants en matière de tri et de valorisation des déchets. La gestion de ces équipements est confiée à une entreprise d'insertion locale : Reel. Adossée à la déchèterie principale, la Valorettrie permet de donner une seconde vie aux objets jetés et concourt à la réduction des déchets.



COVID-19 CONTINUITÉ ASSURÉE POUR LES SERVICES DE COLLECTE

Malgré le contexte sanitaire, la collectivité s'est mobilisée pour que les services de collecte des ordures ménagères, des emballages ainsi que la gestion des bacs de collecte du verre et du papier ne soient pas interrompus pendant les confinements.

Les déchèteries ont été fermées temporairement pendant le premier confinement, mais tout a été mis en place pour permettre une réouverture progressive dès la fin avril.

Soumise aux règles des commerces non-essentiels, la Valorettrie a connu plusieurs périodes de fermetures temporaires. La collectivité s'est mobilisée pour pouvoir rouvrir dès que possible en s'adaptant aux règles sanitaires.

Quelques ateliers et visites de sensibilisation des scolaires ont pu avoir lieu au premier trimestre et à l'automne. La crise sanitaire n'a néanmoins pas permis d'en faire autant que d'habitude.

[PERSPECTIVES 2021]

- > **Poursuivre l'accompagnement des habitants** afin d'accentuer la réduction à la source des déchets, notamment des emballages recyclables
- > **Poursuivre la sensibilisation dès le plus jeune âge** au travers d'ateliers et de visites scolaires.

[CHIFFRES-CLÉS DE LA COLLECTE]

20 846 tonnes de déchets ménagers collectés en 2020

51 % collectés à domicile

49 % collectés en déchèteries

soit **416 kg/an/hab.**

C'est 159 kg/an/hab. en moins que la moyenne départementale

Sur Terres de Montaigu, **nous produisons 28% de déchets en moins par rapport à la moyenne départementale.**

> **109 kg/an/hab.** de déchets triés à la maison et valorisés (emballages, verre et papier)

> **101,4 kg/an/hab.** d'ordures ménagères résiduelles (moyenne départementale : 139 kg)

Le bac à ordures ménagères est mis à la collecte en moyenne **9 fois par an**, signe que les habitants de Terres de Montaigu sont très engagés en terme de réduction et de tri des déchets.

Grâce à la sensibilisation des usagers et à la qualité d'accueil et d'accompagnement en déchèteries, les déchets ultimes non valorisables ne représentent que **13,5 %** du total des déchets qui y transitent, soit **28 kg/an/hab** (moyenne départementale : **47 kg**).

Tous déchets confondus, 75 % des déchets collectés sont valorisés.



PLAN CLIMAT TERRES D'énAIRgie

250 participants à la consultation publique

De fin janvier à mars 2021, une consultation publique a permis de recueillir les attentes de 250 acteurs du territoire vis-à-vis du plan climat Terres d'énAIRgie. Les ateliers de travail collaboratifs permettant de définir la stratégie ont été reportés à début 2021 en raison de la crise sanitaire.



© SAUR

ASSAINISSEMENT

Lancement d'une étude d'accompagnement en vue du transfert de la compétence

L'année a été consacrée au lancement d'une étude d'accompagnement au transfert des compétences communales d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales, en vue de construire une politique d'assainissement à l'échelle du territoire, opérationnelle dès la prise de compétences par la future communauté d'agglomération en 2022. Démarré en 2019, le travail d'état des lieux visant à répertorier les systèmes d'assainissement sur tout le territoire, s'est notamment poursuivi en 2020.

Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Si l'utilisateur n'est pas raccordé à l'assainissement collectif, il doit disposer d'un système d'assainissement individuel aux normes. Pour protéger l'environnement et éviter tous risques d'insalubrité, le service public d'assainissement non collectif (SPANC) géré par Terres de Montaigu, a poursuivi le contrôle de ces installations, dans le respect des consignes sanitaires liées à la crise du Covid-19.

Depuis 2018, le règlement et les tarifs sont harmonisés pour les 10 communes de l'intercommunalité. Le SPANC propose par ailleurs un service d'entretien et de vidange.

[CHIFFRES-CLÉS]

SPANC :

- > **785 contrôles** réalisés
- > **94 mises en conformité** malgré la crise sanitaire
- > **59 % du parc d'installations** d'assainissement non collectif en bon état de fonctionnement (soit 1 point de plus qu'en 2019).

Assainissement collectif :

- > **768 096 m³ d'eau traités** à la station d'épuration (714 668 m³ en 2018)

MOBILITÉ

Lancement d'un schéma vélo intercommunal, pour un territoire cyclable

En décembre 2020, les élus de Terres de Montaigu ont **approuvé le lancement d'un schéma vélo intercommunal** visant à créer un écosystème favorable à la pratique et au développement du vélo sur le territoire, en lien avec le travail réalisé sur le plan climat Terres d'énAIRgie. L'approbation de ce schéma vélo est annoncée pour fin 2021.

En parallèle, les élus ont également approuvé le dispositif d'aides à l'achat de vélo qui sera proposé aux habitants en mars 2021.

Pour mener à bien ces actions en faveur de la mobilité, une chargée de mission mobilité a été recrutée.



[PERSPECTIVES 2021]

- > Préparation de la prise de compétence Mobilité à partir du 1^{er} janvier 2022 et le passage en communauté d'agglomération
- > Réalisation du schéma vélo (diagnostic, orientations, plan d'actions...)
- > Mise en oeuvre des aides vélo à partir du 1^{er} mars 2021
- > Collaboration à la définition du plan climat Terres d'énAIRgie



SANTÉ - SOCIAL

En 2020, l'activité du pôle santé-social s'est articulée autour du développement de l'offre de soins sur le territoire et de la gestion de la crise sanitaire.

Les actions mises en place par le service s'inscrivent dans le cadre du Contrat Local de Santé 2017-2022 qui développe 3 axes :

- prévention et promotion de la santé,
- parcours des personnes en perte d'autonomie,
- offre de santé et accès aux soins.



21 nouveaux professionnels de santé installés sur le territoire

Le service santé-social accompagne les professionnels de santé en demande d'installation. En 2020, **21 nouveaux professionnels se sont installés sur le territoire portant à 250 le nombre total** de professionnels de santé de premier recours à Terres de Montaigu.

> **Progression annuelle de 8% en moyenne** ces 3 dernières années

3 professionnels de santé ont également reçu une aide forfaitaire à l'installation, pour rejoindre une équipe de soins où la profession exercée était repérée comme déficitaire.



SANTÉ

2 nouvelles équipes de soins structurées pour l'exercice pluriprofessionnel

Dans le cadre de la mission d'accompagnement des équipes de soins en demande de structuration, **deux équipes ont été labellisées Equipe de Soins Primaires Coordonnée Localement autour du patient (ESP-CLAP)** ce qui porte le nombre d'équipes structurées pour l'exercice pluriprofessionnel à 7, sur un total de 11 équipes de soins sur le territoire.



SENIORS

Bonne fréquentation des ateliers au 1^{er} trimestre

Durant le premier trimestre 2020, les ateliers de prévention senior ont connu une bonne fréquentation avec 682 participants (soit 3 fois plus qu'en 2019). Malheureusement, les activités ont ensuite été suspendues pour le reste de l'année en raison de l'épidémie de Covid-19.

[PERSPECTIVES 2021]

- > Ouverture d'un **lieu de regroupement des permanences d'accueils** des institutions œuvrant dans les champs santé, social et éducatif : « Mon espace Services »
- > Accueil de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé au sein de « Mon Espace Services »
- > **Ouverture de nouveaux locaux** pour la protection civile, la banque alimentaire, et le don du sang
- > Poursuite du développement de l'offre de santé
- > Contribution à la **campagne de vaccination**
- > Reprise du programme de prévention senior

COVID-19

Gestion de la crise sanitaire



La mission de prévention santé du pôle santé-social a été principalement absorbée par la gestion de la crise sanitaire, en soutien du système de santé du territoire

Distribution de masques dès le 17 mars

Dès le 17 mars, **collecte de 30 000 masques dans les entreprises et redistribution** aux EHPAD, établissements de santé mentale, structures d'accueil pour les personnes handicapées, cabinets médicaux et paramédicaux, hôpital. Grâce à cette action, aucune pénurie n'a été constatée.



Continuité du service de garde

Dès le 20 mars, mise en place d'une **plateforme téléphonique 7 jours/7 pour trouver une solution de garde** aux enfants de 0 à 12 ans, dont les parents sont soignants ou exercent une profession dite essentielle.

> 100 situations résolues

Continuité alimentaire

Dès la première semaine de confinement, le service a informé les habitants sur les commerces ouverts et les possibilités de livraisons à domicile. Un **service exceptionnel de livraison de repas à domicile** à destination des personnes les plus fragiles a également été mis en place.

A compter du mois d'avril 2020, une subvention exceptionnelle de 9000 € a été attribuée à la Banque Alimentaire pour renforcer les paniers de secours.

Opérations de dépistage massif

12 journées de dépistage ont été organisées en juillet et décembre 2020.

> 3165 tests réalisés



Accompagnement à la reprise

Remise de masques jetables et textiles (notamment grâce à une opération de fabrication de masques par des bénévoles), **de gel hydroalcoolique et d'équipements de protection** aux services publics, commerçants, professionnels de santé, de la petite enfance et des écoles pour accompagner leur reprise suite au déconfinement.





SERVICES AUX FAMILLES ET AUX PROFESSIONNELS

PETITE ENFANCE

L'ouverture du Relais d'Assistants Maternels

Inauguré en janvier 2020, le Relais d'Assistants Maternels (RAM) de Terres de Montaigu est un service d'information, de rencontres et d'échanges à destination des parents et des assistants maternels. Il met en oeuvre une offre globale de services, dans le cadre du plan Jeunesse et Familles 2019-2022, signé entre la collectivité et la Caisse d'Allocations Familiales de Vendée. 5 professionnels de la petite enfance y travaillent.

Le RAM accueille notamment les parents et les professionnels sur rendez-vous, et organise dans toutes les communes des matinées Rencontres et Jeux, des soirées thématiques et des temps d'échanges pour les assistants maternels.

En 2020, **376 parents ont sollicité le RAM. 129 matinées Rencontres et Jeux** ont été proposées dont 78% ont été maintenues malgré la crise sanitaire.

COVID-19 LA MISE EN PLACE D'UN NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PROFESSIONS PRIORITAIRES

A l'annonce du premier confinement, le RAM a mis en place un numéro d'urgence pour **proposer des solutions de garde d'enfants aux professionnels prioritaires n'ayant pas d'autre possibilité.**

Ce service, déployé en 4 jours, a permis de **traiter près de 100 situations critiques** en trouvant une solution de garde d'urgence pour les enfants des personnels soignants et des professions essentielles, en plein coeur de la crise. Il a principalement concerné les enfants de 0 à 3 ans et a nécessité de recenser les assistants maternels disponibles sur le territoire.

Les matinées Rencontres et jeux ayant dû être stoppées pendant les confinements, **des supports pédagogiques ont été envoyés pour garder le lien avec les assistants maternels** (idées d'activités avec explication sur leur intérêt pédagogique, comptines, suggestion de livres...).

[PERSPECTIVES 2021]

> **Développement de nouvelles actions pour les assistants maternels** : offre de formations en proximité, soirées d'informations, participation à la promotion du métier

CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE

La continuité pédagogique assurée

Le conservatoire intercommunal de musique poursuit l'approfondissement de son projet d'établissement à travers deux volets : la sensibilisation au sein des écoles primaires dans le cadre de « musique à l'école » et la formation de musiciens amateurs au travers du cursus spécialisé.

En 2020, 2800 élèves des cycles 2 et 3 des écoles primaires ont participé à « musique à l'école ». Le bilan du projet d'établissement 2015-2020 montre davantage d'élèves en second cycle ce qui induit une augmentation des effectifs dans les années futures et devra être pris en compte dans le projet d'établissement 2021-2026.

Malgré la crise sanitaire, les cours individuels ont été assurés en visioconférence ce qui a permis à la quasi-totalité des élèves de bénéficier de cours toute l'année. Les examens ont également été adaptés sous forme de vidéos.



[CHIFFRES-CLÉS]

> **450 assistantes maternelles agréées** sur le territoire
> L'accueil individuel par un assistant maternel est le premier mode de garde d'enfants sur Terres de Montaigu



JEUNESSE

Depuis 2019, dans le cadre du Plan Jeunesse et Familles, Terres de Montaigu donne à l'animation jeunesse une dimension de territoire et complète son action en direction des jeunes par **un volet prévention**.

Un maillage de 14 espaces jeunesse structurent le territoire pour les propositions d'accueil et d'animation pour les jeunes. Terres de Montaigu intervient directement sur 5 communes, délègue ce service à l'Association Intercommunale Familles Rurales pour 4 pôles, et le délègue à 5 associations pour les 5 autres pôles.

Un bilan positif pour l'été malgré la Covid-19

L'été 2020 a été bousculé par la crise sanitaire mais des animations variées ont néanmoins été proposées aux jeunes. Les séjours ont quant à eux été transformés en stages. En parallèle, un agenda de l'été recensant toutes les activités de loisirs proposées sur le territoire a été réalisé.

- > 484 jeunes participants sur les 5 communes
- > **944 jeunes** participants sur la totalité du territoire
- > **32 % des 11-15 ans** ont participé à au moins 1 animation



Mise en place de réseaux pour échanger entre animateurs jeunesse

Au niveau intercommunal, un réseau « animation jeunesse » visant à échanger entre professionnels a été mis en place.

L'intégration au dispositif Promeneurs du net

En octobre 2020, Terres de Montaigu a rejoint le dispositif Promeneurs du Net. Il permet d'échanger avec les jeunes mais aussi les parents et professionnels sur les pratiques d'Internet (harcèlement, utilisation des réseaux sociaux, orientation, recherche de stages...)

Enrichissement des parcours éducatifs

Pour la troisième année, Terres de Montaigu a édité un guide complet à l'attention des enseignants, regroupant l'ensemble des propositions du territoire pour soutenir et enrichir les 4 parcours éducatifs : avenir, engagement, éducation artistique et culturelle, santé.

Les nouveautés apportées en 2020 :

ÉDUCATION AU NUMÉRIQUE :

- > Travail sur la **création d'un parcours d'éducation au numérique** et expérimentation auprès des jeunes de la MFR de l'Herbergement (4 interventions et 63 jeunes participants).
- > **Formation de 12 professionnels** de la jeunesse, de l'animation et de l'enseignement autour du **renforcement des compétences psychosociales (CPS) chez les jeunes**. Cette formation a pour objectif de proposer ensuite aux jeunes des ateliers autour de l'utilisation du numérique avec des outils de renforcement des CPS.

ÉDUCATION ROUTIÈRE :

- > Participation de la police intercommunale et des animateurs jeunesse au parcours éducation routière.

ENVIRONNEMENT :

- > Intégration de l'offre Vendée Eau au guide enseignant pour une meilleure visibilité.

PARCOURS ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE :

- > Développement d'une offre en ligne pour le Site Saint-Sauveur, face à la crise sanitaire.

[PERSPECTIVES 2021]

- > **Développer le dispositif Promeneurs du net** et le parcours d'éducation au numérique et médias.
- > **Mise en place d'EMILE**, outil d'intervention auprès des jeunes de plus de 14 ans pour repérer et accompagner les jeunes les plus en difficultés.



TOURISME

Dans un contexte difficile, le territoire a subi une baisse importante de sa fréquentation touristique. Pour soutenir l'activité économique des prestataires touristiques du territoire, une campagne de communication et de promotion a été lancée à la sortie du confinement du printemps 2020. Avec l'aide de la direction de la culture, une programmation estivale de spectacles en plein air a également été proposée. Ces rendez-vous ont rencontré un franc succès avec une fréquentation de 250 à 500 spectateurs selon les dates.



[CHIFFRES-CLÉS]

- > **68 000 nuitées** : une baisse de 33% par rapport à 2019
- > **11 667 visiteurs à la Maison de Rivière** : une baisse de près de 50 % par rapport à 2019
- > **Un tiers de visiteurs en moins à l'Office de Tourisme** par rapport à 2019

COVID-19 ACCOMPAGNEMENT DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET CULTURELS

Contraints de rester fermés durant de longues périodes et d'annuler des ventes et réservations, l'Office de Tourisme a assisté les équipements communautaires dans la gestion des impacts de la crise. Le service a également accompagné les professionnels du tourisme dans la mise en place des protocoles sanitaires pour contenir l'épidémie de Covid-19 lors des réouvertures.

Saison culturelle de Thalie : conséquences de la fermeture du théâtre

- > **17 représentations annulées**
- > **4457 billets annulés**, représentant un montant de 88 974 €

[PERSPECTIVES 2021]

- > Pérennisation des spectacles estivaux
- > Re conduite d'une campagne de communication et de promotion avec un magazine estival de territoire

COVID-19 SOUTIEN ET RELANCE DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE ET DE LOISIRS

Les équipes de l'Office de Tourisme se sont mobilisées pour accompagner la réouverture du secteur touristique à l'été 2020. **Une campagne de communication et de promotion a été lancée** (magazine et affichage massif) sur l'ensemble du territoire pour mettre en lumière l'ensemble des activités de loisirs, les restaurants et autres sites à découvrir à Terres de Montaigu. Le magazine a permis de mieux faire consommer le territoire par ses habitants, et a donné satisfaction aux professionnels du tourisme.

- > **25 000 exemplaires du magazine** distribués

Pour animer cet été 2020 post confinement, l'Office de Tourisme a également participé à la **construction d'une mini-programmation culturelle** aux cotés des communes et de la direction de la culture. A cette occasion, trois spectacles ont été programmés : un à Montaigu-Vendée, un second à Rocheservière puis un troisième à Cugand.

- > **250 à 500 spectateurs** par date



SPORT

Terres de Montaigu dispose de trois équipements sportifs intercommunaux, destinés à la pratique des clubs et élèves du secteur : la piscine de la Bretonnière, le pôle sportif Maxime Bossis et le pôle sportif Léonard de Vinci. L'année 2020 a été très impactée par la crise sanitaire qui a nécessité la fermeture des équipements et l'annulation des grands événements sportifs.

COVID-19 DES SALLES FERMÉES ET DES ÉVÉNEMENTS ANNULÉS

De mars à juin puis à la fin de l'année, la crise sanitaire a entraîné la fermeture des équipements sportifs. Le service a ensuite dû gérer les périodes de réouverture en mettant en place des conditions sanitaires strictes.

La majorité des grands événements sportifs, marqueurs forts de l'identité du territoire n'ont pas pu avoir lieu. Le Mondial football Montaigu, l'Autocross de Saint-Georges, le Tournoi Cadets Nations et le Futsal Cup ont été annulés.

Report du projet d'extension de la Piscine de la Bretonnière

Face à la crise sanitaire, les élus de Terres de Montaigu ont choisi de reporter le projet d'extension de la piscine de la Bretonnière estimé à 10,4 millions d'euros et qui faisait partie des deux grands projets d'investissement de la collectivité à court terme avec l'extension du cinéma Caméra 5. Ce report permet de dégager l'enveloppe de 5 millions d'euros nécessaires pour la création du Fonds de concours intercommunal en soutien à la relance économique.



[CHIFFRES-CLÉS]

> **39 025 entrées à la piscine** de La Bretonnière
 > dont 1950 scolaires
 (91 671 entrées dont 3 500 scolaires en 2019)

[PERSPECTIVES 2021]

> Etude de **rénovation-extension de la salle de sport intercommunale de Rocheservière**
 > Etude sur la **mutualisation de la Direction du sport** avec Montaigu-Vendée



CULTURE

L'année 2020 devait être celle qui confirmerait le succès des équipements culturels de Terres de Montaigu, toujours plus fréquentés d'année en année. Mais la crise sanitaire a entraîné un arrêt forcé de 4 à 6 mois, impactant largement le travail des équipes et l'accès à la culture habituellement offert aux habitants du territoire. Une première phase d'adaptation aux conditions sanitaires imposées a laissé place à la réinvention, pour maintenir le lien avec le public et continuer à distiller l'offre culturelle sur le territoire.

ARTS VIVANTS

Théâtre de Thalie

18 représentations ont eu lieu au Théâtre de Thalie (14 avant le premier confinement et 4 à l'automne). La crise sanitaire a entraîné l'annulation de 23 représentations, mais la communauté de communes a tenu à apporter son soutien au monde de la culture en reportant le plus possible ces spectacles annulés et en payant 20 % du prix de cession aux compagnies et structures de diffusion lorsque l'annulation était inévitable.

Après 4 mois sans activité et pour redonner vie à la culture sur le territoire, 3 spectacles de plein air ont été proposés aux habitants durant l'été à Montaigu-Vendée, Rocheservière et Cugand.

> **16 036 € d'indemnités** versées aux compagnies dont les spectacles ont été annulés.

> **85 % d'habitants du territoire parmi les abonnés** contre 70 % en 2019 (pour la première fois, les habitants étaient prioritaires pour s'abonner)



Festival Mont'en scène

Le festival **Mont'en scène**, dédié aux élèves du territoire en option Arts vivants, a également dû être annulé.

> **8070 € d'indemnités** versées à la compagnie Bel Viaggio qui aurait dû intervenir auprès des élèves



LECTURE PUBLIQUE

Malgré la situation sanitaire, 2020 aura été une année structurante marquant un pas de plus vers la professionnalisation des équipes et contenus des bibliothèques du territoire.

Réseau des bibliothèques du secteur Rocheservière :

- > Mise en place du **service Click & collect** pendant les phases intermédiaires de confinement
- > **Nouveau catalogue en ligne** lancé en décembre
- > Baisse de 44 % des prêts par rapport à 2019

Bibliothèques du secteur Est de Terres de Montaigu :

- > Fin du déploiement du logiciel métier sur toutes les bibliothèques/ médiathèques et premières formations.
- > **Lancement des premiers catalogues en ligne** fin décembre. Ils permettent aux habitants de chaque commune de consulter les ouvrages à leur disposition sur leur commune.

Médiathèque Calliopé :

- > **Deux événements maintenus** malgré les confinements successifs :
 - une soirée "apéro littéraire" avec les libraires, les bibliothécaires et les usagers
 - une exposition des planches originales de l'auteur illustrateur de BD Fred Bernard.
- > **Mise en ligne du catalogue en ligne** en décembre.
- > Baisse de 41% des prêts par rapport à 2019



ARTS VISUELS

Site Saint-Sauveur

L'année 2020 a permis au Site Saint-Sauveur de continuer à s'affirmer comme lieu propice à la pratique artistique et culturelle. La demande de médiations scolaires est supérieure à l'offre. Résultat : des créneaux d'accueil intégralement remplis et des classes sur liste d'attente.

C'est en grande partie la résidence de création en arts visuels qui permet d'asseoir la crédibilité du site en tant que lieu de pratique. Celle-ci permet la mise en avant du processus de création et la valorisation du geste artistique, plutôt que le résultat.

Résidence « Le réel, autrement » - Artiste : Mathilde Caylou. Création in situ de janvier à mars

> **566 scolaires**

> **816 individuels** (exposition de fin de résidence ouverte du 4 au 15 mars 2020 et prolongée de juin à septembre, en remplacement de l'exposition d'été initialement prévue).

Exposition photographique « Pour le plaisir d'étoiler la vie »

> **104 visiteurs sur 6 demi-journées** d'ouverture du 13 au 29 octobre 2020

> **Réalisation et montage de vidéos capsules** autour des œuvres de l'exposition : médiation numérique

> **Création d'une plateforme pédagogique numérique** par les médiatrices pour proposer – a minima – de découvrir l'exposition en classe, en version numérique.

Baisse de 24 % de la fréquentation du site par rapport à la saison 2019 (- 7 % uniquement pour les scolaires)



Cinéma Caméra 5

Le festival Jeune public qui s'est déroulé du 19 au 23 février a connu une excellente fréquentation avec 1988 spectateurs sur 4 jours.

Le reste de l'année a été rythmé par les fermetures et réouvertures successives qui ont fortement impacté la fréquentation du cinéma.

> **Baisse de 70 % de la fréquentation en été 2020** par rapport à l'été 2019

ÉVÉNEMENTIELS

Le Printemps du Livre

Le Printemps du Livre aurait dû se dérouler les 3,4 et 5 avril 2020, sous la présidence d'Agnès Ledig. Il a été annulé 1 mois avant l'évènement.

Terres de Montaignu a tout de même maintenu la finale départementale des petits champions de la lecture en numérique, et les délibérations des Prix Ouest et Prix Ouest Jeunesse. Le Prix Ouest a été décerné à Victor Jestin.

> **5500 € d'indemnités** versées aux auteurs qui auraient dû intervenir à la journée des scolaires

[PERSPECTIVES 2021]

> **Étendre et travailler la décentralisation et la diversification** de l'accès à l'offre culturelle aux différents publics du territoire

> **Inscrire le site Saint-Sauveur dans le projet d'attractivité, d'innovation et d'éducation** du territoire. Maintenir la présence en ligne pour diversifier les supports de médiation.

> **Repenser l'offre culturelle de demain** en lien avec la crise Covid. Les règles sanitaires seront strictement respectées dans tous les équipements, afin que tous profitent sereinement de la réouverture des lieux culturels.

> **Repenser le Printemps du Livre** afin de répondre aux attentes du monde "d'après" : favoriser les espaces intérieurs et extérieurs, favoriser l'aération, répondre aux attentes de retrouvailles mais aussi de changement et de nouveauté.

TERRES DE
MONTAIGU

LES MOYENS POUR AGIR

TERRES DE
MONTAIGU





MOYENS GÉNÉRAUX

LE BUDGET 2020

- > **41 975 000 € d'opérations réelles**, tous budgets confondus.
- > **29 272 000 € pour le fonctionnement** des services et des équipements
- > **12 703 000 € consacrés aux investissements** et au remboursement de la dette.
- > **12 645 pièces comptables** produites (- 6 % par rapport à 2019)
- > **1 budget principal**
- > **8 budgets annexes** pour la gestion :
 - des équipements culturels (cinéma, théâtre)
 - des équipements touristiques (office de tourisme)
 - des équipements économiques (ateliers relais, pépinière d'entreprises)
 - des équipements de santé (maisons de santé)
 - des services aux usagers (déchets ménagers, assainissement)
- > **3 budgets annexes** pour la gestion des zones d'activités économiques réparties sur l'ensemble du territoire

PRINCIPAUX PROJETS D'ÉQUIPEMENTS :

- > **Quartier de la gare** (pont-rail, zone tertiaire, pôle d'échange multimodal) : **4 828 000 €**
- > **Développement économique** (travaux zones, acquisition de foncier, aides économiques) : **3 276 000 €**
- > **Numérique** (plan Vendée 100% fibre, infrastructure et matériel informatique) : **1 201 000 €**
- > **Lancement de l'hôtel intercommunal** : **81 000 €**

[PERSPECTIVES 2021]

- > **Poursuite de la gestion du fonds de concours aux communes**
- > Préparation du passage en **communauté d'agglomération**
- > Convergence comptable du CIAS

COVID-19 DES BUDGETS IMPACTÉS PAR LA CRISE SANITAIRE

Dépenses nouvelles : 573 212 € pour achat de matériel de protection, aides aux entreprises, remboursement de prestations annulées, **157 700 €** pour des subventions complémentaires aux budgets annexes (pour compenser les recettes non réalisées compte tenu de la fermeture du théâtre, du cinéma ou le remboursement de loyers)

Dépenses non réalisées : 480 467 € (annulation de manifestations sportives et culturelles, fermeture d'équipements)

Recettes nouvelles : 160 000 € (participation des communes à l'achat de masques et aide au commerce, subvention Etat achat de masques)

Recettes non réalisées : 395 845 € (fermeture de la piscine, de la Maison de la Rivière, du conservatoire, annulation du Printemps du Livre)

Prise en charge financière globale de l'impact COVID de 486 290€



Lancement du
**Fonds de
concours
intercommunal
aux communes**



Mesurant l'impact de la crise sanitaire sur le tissu économique, les élus de Terres de Montaignu ont souhaité réorienter la stratégie de développement territorial en se donnant pour première priorité de ce mandat de soutenir la relance économique.

Parmi les mesures engagées, un fonds de concours aux communes de 5 millions d'euros (500 000 € par commune) a été mis en place dès le mois de juin pour que chacune puisse participer au rebond économique en démarrant au plus vite les projets de son choix.



Au 31 décembre 2020 :

1 987 000 € attribués à 7 communes

pour des projets d'un montant global de 6,7 millions d'€

> **180 000 € à Cugand**, pour l'aménagement de la place Vincent Ansqer ;

> **170 000 € à Cugand**, pour la construction de vestiaires de football ;

> **150 000 € à La Boissière-de-Montaignu**, pour l'aménagement des abords du stade municipal et de ses accès ;

> **130 000 € à La Boissière-de-Montaignu**, pour l'aménagement de la rue de la Renaudière ;

> **500 000 € à L'Herbergement** pour les travaux de restructuration de la salle de sports ;

> **210 000 € à Montréverd**, pour la réalisation des vestiaires du complexe sportif ;

> **65 000 € à Montréverd**, pour des travaux de voirie ;

> **57 000 € à Montréverd**, pour des travaux d'accessibilité et mise aux normes de bâtiments publics ;

> **250 000 € à Rocheservière**, pour la réhabilitation de la mairie.

> **225 000 € à Saint-Philbert-de-Bouaine** pour l'aménagement de la rue du Bocage ;

> **50 000 € à Treize-Septiers** pour la réfection du réseau d'eau pluviale rue de la Salette ;

PATRIMOINE IMMOBILIER

La Direction du Patrimoine Immobilier assure **l'assistance opérationnelle, et la maintenance préventive et curative des équipements et bâtiments intercommunaux**. Ces opérations sont effectuées en interne ou par des prestataires extérieurs.

Elle gère et coordonne les opérations de constructions et rénovations (projet de l'Hôtel Intercommunal, parking à étages de la gare,...)

Quelques réalisations 2020 :

- Travaux des locaux de Mon Espace Services et Mon Espace Entreprises
- Mise en place d'écrans dynamiques dans les salles de sport
- Lancement des concours d'architectes pour les projets d'hôtel intercommunal et de parking à étages de la gare de Montaigu-Vendée.
- Intégration de nouveaux bâtiments : Dynapôle, résidence du château, Zannier...

> **1000 tickets d'intervention** (contre 700 en 2019)



COVID-19 LA MISE EN PLACE DE PROTOCOLES SANITAIRES ADAPTÉS

Le service a été mobilisé dès le 1^{er} mars pour mettre en place des protocoles sanitaires adaptés dans les locaux intercommunaux. Il est également intervenu pour assurer la sécurité sanitaire de la cellule Covid implantée à la maison de santé pluridisciplinaire de Saint-Philbert-de-Bouaine.

[PERSPECTIVES 2021]

- > Poursuite des projets de l'hôtel intercommunal et du parking à étages de la gare de Montaigu-Vendée.
- > Restructuration du pôle XIII (Treize-Septiers)
- > Projet de l'Unité pour Personnes Âgées Dépendantes (UPAD) à Montaigu-Vendée





MUTUALISATION

Afin d'optimiser les moyens humains et financiers et ainsi proposer de nouvelles réponses aux besoins des communes, l'effort de mutualisation des services intercommunaux s'est poursuivi en 2020.

RESSOURCES HUMAINES

Depuis 2019, le service des Ressources Humaines a été mutualisé entre Montaigu-Vendée, Terres de Montaigu et le CIAS.

Pour s'adapter à ces nouveaux enjeux, l'organigramme du service a évolué et intègre plusieurs cellules ayant chacune leur spécialité :

- **Le pilotage de projets** devient une mission à part entière à l'intérieur du service ;
- Les gestionnaires carrière paie sont encadrés par un responsable d'équipe et intègrent **un agent dédié au temps de travail et à l'action sociale** ;
- **La prévention hygiène, sécurité et qualité de vie au travail** est identifiée en tant que spécialité et a pour objectif la mise en place et le suivi d'une politique de prévention des risques professionnels.

Le service est composé de 12 personnes qui assurent la gestion de plus de 530 agents.

- > 3 980 actes émis en 2020
- > 7 255 bulletins de salaires émis
- > 139 opérations de recrutement

Principales réalisations 2020 :

- **Gestion des impacts de la crise sanitaire :**
 - suivi des agents et gestion des positions administratives (arrêts, ASA, attestations de déplacement, agents en télétravail, redéploiement des agents...)
 - mise en œuvre des primes COVID
 - distribution des masques
- **Adoption des documents cadres :** refonte du règlement intérieur, adoption des lignes directrices de gestion, charte du télétravail, mise à jour de la charte informatique
- **Mise en place de nouveaux modules :** Déclaration Sociale Nominative, e.budget, e.formation, e.évaluation et e.congés
- Elaboration du **plan de formation**
- Refonte des modèles des arrêtés et contrats RH
- Nouvelle procédure d'accueil des nouveaux agents
- Application du Ségur de la santé et de la prime grand âge pour les agents du CIAS
- Travail préparatoire pour la convergence du CIAS

COMMUNICATION

Le service Communication est mutualisé avec Montaigu-Vendée depuis 2019. 4 postes permanents ont été créés en 2020, venant s'ajouter aux 3 postes existants. Le service a également été renforcé par 1 contrat temporaire et 1 contrat en alternance.

Principales réalisations 2020 :

- **Gestion de la communication de crise** liée à l'épidémie de Covid-19
- Coordination de la **réalisation du magazine d'été** de promotion du territoire en lien avec le service Tourisme
- Réalisation de campagnes en soutien aux commerces de proximité (été et hiver)

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Lors du conseil du 21 décembre 2020, les élus de Terres de Montaigu ont voté la mutualisation des postes de Directeur Général des Services de l'intercommunalité et de la Ville de Montaigu-Vendée. Cette mutualisation sera effective en début d'année 2021.

Groupements de commandes pour Terres de Montaigu et les communes

Plusieurs groupements de commandes mutualisés entre Terres de Montaigu et les communes membres ont été mis en place afin de simplifier les démarches et rationaliser les achats.

- Février 2020 : marché de services d'assurances (entre Terres de Montaigu et le CIAS)
- Février 2020 : travaux d'assainissement EU/EP et aménagement de voirie (entre Terres de Montaigu et Montaigu-Vendée)
- Septembre 2020 : marché de prestations d'impressions (entre Terres de Montaigu et Montaigu-Vendée)



**ACCOMPAGNEMENT
DES COMMUNES
ET COOPÉRATIONS**



Plusieurs services accompagnent les communes de Terres de Montaigu au quotidien. Cette organisation permet de faire bénéficier de l'expertise et des compétences des agents intercommunaux aux communes membres, tout en contribuant à la cohérence des pratiques professionnelles et des actions publiques. Cela participe également à l'optimisation des moyens humains et financiers sur le territoire.

BUREAU D'ÉTUDES

Le bureau d'études pilote et réalise l'ensemble des études techniques liées à un projet d'infrastructure ou de réseaux. Il accompagne les élus dans leurs projets d'aménagements et assure la maîtrise d'œuvre des chantiers des projets communaux qui lui sont confiés. Ce service est déployé sur toutes les communes de Terres de Montaigu. Il assure également la réalisation et la gestion des travaux dans l'ensemble des zones d'activités du territoire (37 zones).

- > **8,6 millions d'€ de travaux et études** suivis par le bureau d'études (9,5 M€ en 2019)
- > **42 dossiers en étude** (85 en 2019)
- > **375 compte rendus de chantiers**
- > **28 marchés** à procédure adaptée passés
- > **110 consultations** simplifiées





Urbanisme

Le service urbanisme instruit pour le compte des 10 communes les demandes d'autorisation d'urbanisme (Permis de construire, permis d'aménager). Il conseille les habitants et les élus dans leurs projets.

> **4403 actes instruits en 2020** (3903 en 2019)



POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE

Au service des maires du territoire et de leurs administrés, la police municipale intercommunale répond aux attentes exprimées notamment en matière de sécurité et tranquillité publique, de sécurisation des manifestations, de respect des arrêtés municipaux et du code de la route, d'environnement. La police municipale agit de manière transversale et collabore avec un réseau de partenaires tels que les autres services intercommunaux, les services techniques et administratifs communaux, la gendarmerie nationale, les bailleurs publics, les transporteurs, les chefs d'établissements scolaires, les commerçants et les associations.

En 2020, la police municipale intercommunale a contribué à l'élaboration d'un **schéma de déploiement de la vidéoprotection** à l'échelle de Terres de Montaignu, qui sera mis en œuvre courant 2021.

[CHIFFRES-CLÉS]

- > 49 mises en fourrière de véhicules
- > 173 points de contrôle de vitesse sur le territoire
- > 2500 contrôles de la bonne application des mesures sanitaires sur la voie publique



INFORMATIQUE ET TÉLÉPHONIE

La Direction des Systèmes d'Information et Télécommunication est en charge des systèmes d'information de Terres de Montaigu, des communes membres et de leurs sites rattachés. Son périmètre d'intervention comprend le parc matériel informatique, le parc téléphonique fixe et mobile, les infrastructures techniques (réseau informatique et téléphonique), les systèmes d'impression et numérisation et plus d'une quarantaine de logiciels métiers. Le service gère également l'informatique dans les écoles publiques. Sur l'ensemble de ce périmètre, le service doit gérer la modernisation et le maintien en condition opérationnelle.

[PERSPECTIVES 2021]

- > Mise en place du nouveau **plan de dotation des écoles 2021-2026**
- > Finalisation de la **mise en place de l'infrastructure Systèmes et réseaux**
- > Changement d'opérateur pour les accès Internet
- > Finalisation de la démarche RGPD
- > Renouvellement des matériels informatiques de 2016 (63 PC informatiques, 35 copieurs)
- > Suivi et conseil pour les chantiers concernant les bâtiments communaux et intercommunaux
- > Mise en place du nouveau Schéma directeur Informatique

[CHIFFRES-CLÉS]

- > **Mise à disposition de 80 PC portables pour les besoins liés à la crise sanitaire**
- > **4407 demandes d'intervention** (4131 en 2019)
- > **54 % des demandes résolues en moins de 48 h** (46 % en 2019)

PLANIFICATION

Le service planification gère les documents de planification qui régissent l'aménagement et l'urbanisation du territoire.

Les 2 PLUi du territoire sont entrés en vigueur en 2019. L'année 2020 a été consacrée à leur mise en œuvre avec l'élaboration de documents de communication à destination du public et la mise à disposition d'un outil de consultation sur le site Internet de Terres de Montaigu.

En parallèle, le service a assuré l'évaluation et le suivi des procédures d'évolution des 2 PLUi et a poursuivi l'élaboration du RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal) dont le projet a été arrêté par le conseil communautaire le 28 septembre.

[PERSPECTIVES 2021]

- > Poursuite des procédures d'évolution des documents d'urbanisme
- > RLPI : consultation publique à destination des habitants en mars-avril 2021

[CHIFFRES-CLÉS]

- > **435 logements** à construire par an
- > 43 % des logements prévus dans l'enveloppe urbaine
- > **142 ha** de zones à urbaniser à vocation d'habitat
- > **135 ha** de zones à urbaniser à vocation économique





COMMISSION SÉCURITÉ

La commission intercommunale de sécurité a pour mission de visiter périodiquement les établissements recevant du public (musée, restaurant, commerces, résidences pour personnes âgées, écoles...) afin de vérifier qu'ils offrent les bonnes conditions pour recevoir du public en toute sécurité. La commission a également un rôle pédagogique et d'accompagnement des exploitants sur les obligations réglementaires nécessaires pour un accueil sécurisé de la clientèle.

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Le service intercommunal du Système d'Information Géographique permet à chaque commune d'actualiser sa base adresse locale. **Le service collecte, traite et analyse de nombreuses données**, qui sont de vrais outils d'aide à la décision et permettent d'avoir une vision globale du territoire.

En 2020, le service a **suivi la réalisation d'un Plan de corps de rue simplifié**. Répondant à un enjeu réglementaire, il permet d'améliorer la précision du repérage des réseaux et de fiabiliser l'échange d'informations entre les acteurs concernés (collectivités, exploitants de réseaux, maîtres d'ouvrages et entreprises de travaux.)

[CHIFFRE-CLÉ]

>16736 adresses certifiées et publiées dans la Base adresse Nationale en 2020.



FOURRIÈRE ANIMALE

La fourrière animale accueille les chiens et chats errants, en état de divagation sur le territoire de Terres de Montaigu. Ces animaux sont capturés par la police municipale, la gendarmerie, les services techniques, ou le gestionnaire qui sont les seuls habilités à faire entrer un animal en fourrière. Un registre d'entrée et de sortie des animaux est tenu à jour afin d'assurer une traçabilité et un suivi rigoureux. Les frais de prise en charge sont facturés aux propriétaires des animaux identifiés. Le service est assuré en continu, 24h/24 et 7 jours/7.

TERRES DE
MONTAIGU

TERRES DE
MONTAIGU



TERRES DE
MONTAIGU



TERRES DE
MONTAIGU



TERRES DE
MONTAIGU

TERRES DE
MONTAIGU



ANNEXES



TERRES DE
MONTAIGU

TERRES DE
MONTAIGU



TERRES DE
MONTAIGU



TERRES DE
MONTAIGU



TERRES DE
MONTAIGU

TERRES DE
MONTAIGU

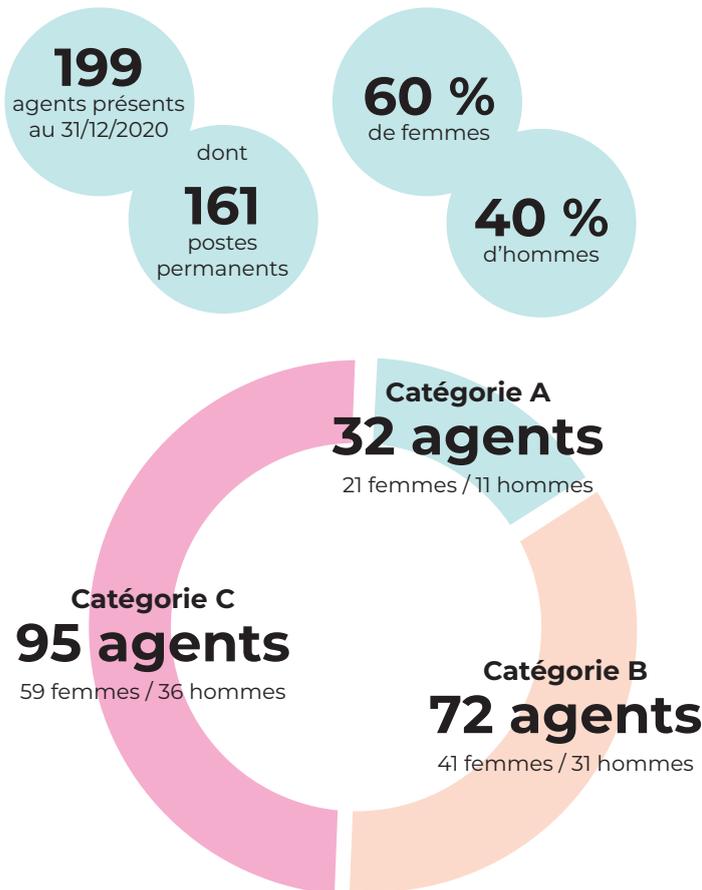


TERRES DE
MONTAIGU [40]



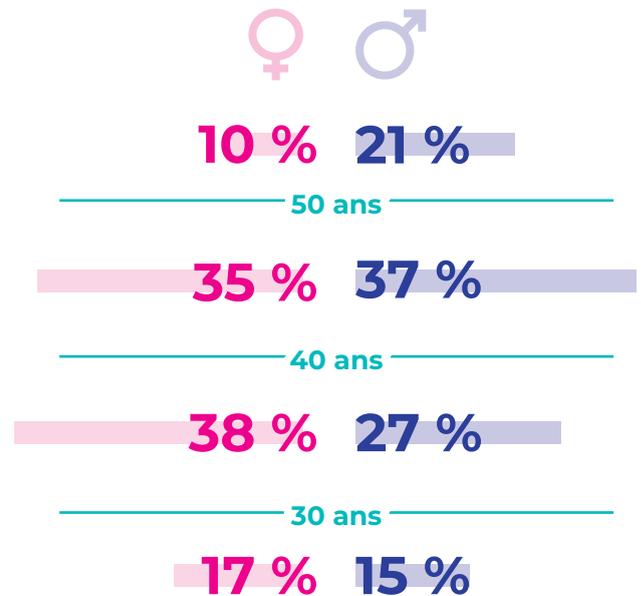
« Quelques données chiffrées sur les effectifs »

La Communauté de communes*



Pyramide des âges

Âge moyen pour les femmes et pour les hommes : 40 ans



Répartition des postes par filière :



*Les effectifs du CIAS ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'un rapport d'activité séparé.

NOTES



A series of horizontal dotted lines spaced evenly down the page, providing a template for writing notes.



Coordonnées des mairies des communes de Terres de Montaigu

LA BERNARDIÈRE

20 rue de la Poste
85610 La Bernardière
02 51 42 15 91
www.labernardiere.fr

LA BRUFFIÈRE

1 place Jeanne d'Arc
85530 La Bruffière
02 51 46 43 10
www.labruffiere.fr

LA BOISSIÈRE-DE-MONTAIGU

3 rue de Cholet
85600 La Boissière-de-Montaigu
02 51 41 61 08
www.boissieredemontaigu.fr

CUGAND

Place Vincent Ansquer
85610 Cugand
02 51 43 70 70
www.cugand.fr

L'HERBERGEMENT

21 place de l'Église
85260 L'Herbergement
02 51 42 81 74
www.lherbergement.fr

MONTAIGU-VENDÉE

Place de l'Hôtel de Ville
85600 Montaigu-Vendée
02 51 09 21 21
www.montaigu-vendee.com

MONTRÉVERD

1 rue de la Mairie - St-André-Treize-Voies
85260 Montréverd
02 51 42 80 65
www.montréverd.fr

SAINT-PHILBERT-DE-BOUAINÉ

10 rue de la mairie
85660 Saint-Philbert-de-Bouaine
02 51 41 91 17
www.saintphilbertdebouaine.fr

TREIZE-SEPTIERS

16 rue de la Roche Saint-André
85600 Treize-Septiers
02 51 41 72 07
www.treize-septiers.fr

ROCHESERVIÈRE

Place de la Mairie
85620 Rocheservière
02 51 94 90 35
www.rocheserviere.fr

TERRES DE MONTAIGU,

Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière

Hôtel de l'Intercommunalité
35 avenue Villebois Mareuil
85607 MONTAIGU-VENDÉE Cedex

02 51 46 45 45

www.terresdemontaigu.fr

TERRES DE MONTAIGU

Communauté de communes
Montaigu-Rocheservière